

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 1 - Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH)

Certification : Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1 délivré par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer

Code RS : RS5641 (date d'enregistrement : 01/01/2022)

Durée: 45.00 heures (9.00 jours)

Profils des apprenants

- Personnes souhaitant évoluer dans le domaine de la sécurité incendie et disposant de prérequis spécifiques

Prérequis

- Ces dispositions concernent les hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers
- Attestation d'emploi du SDIS
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Brevet de secourisme à jour
- Pièce d'identité

Accessibilité et délais d'accès

Notre organisme veille à garantir l'égalité d'accès à ses formations pour toutes les personnes en situation de handicap. Les candidats sont invités à signaler leur situation lors de l'inscription afin que nous puissions identifier leurs besoins spécifiques et proposer les aménagements nécessaires (supports adaptés, rythme de formation modulé, accompagnement individualisé, accessibilité des locaux, formation à distance si nécessaire).

Un suivi personnalisé est assuré tout au long de la formation pour garantir un accompagnement efficace et adapté.

Pour tout renseignement, contacter notre référent handicap à l'adresse contact@a3fexpertises.fr ou au 05 34 47 13 96.

Délais d'accès : 15 jours

Objectifs pédagogiques

- Acquérir par équivalence la qualification SSIAP1 (Agent de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes).

Contenu de la formation

- Sécurité incendie (17H00)
 - Principes de classement des établissements
 - Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
 - Desserte des bâtiments

- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours
- Installations techniques (9H00)
 - Installations électriques
 - Ascenseurs et nacelles
 - Installations fixes d'extinction automatique
 - Colonnes sèches et humides
 - Système de sécurité incendie
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie (7H30)
 - Le service de sécurité
 - Poste de sécurité
 - Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Visites applicatives (10H00)

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

1 assistante en administratif, 1 formateur, 1 référent centre

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Evaluations
- Questionnaire à chaud et à froid
- Quiz en salle

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Modalités de Certification

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005, des équivalences et/ou réduction de parcours sont possibles pour sapeurs- pompiers et pompiers militaires, après étude du dossier. Les titulaires du SSIAP 1 peuvent suivre une formation SSIAP 2 après 1607h d'expérience justifiée en tant que SSIAP 1.

Prix : Nous consulter

Programme mis à jour le : 12 novembre 2025

